

Commune de : ROMANECHE-THORINS

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **15 décembre 2022** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER**,
Maire

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT, adjoints.

Mesdames Monique LENFANT, Lauranne LOMBARD, Marion PONT, Marie-France MONNET,
Messieurs Frédéric MEUNIER, Charles AHIAFOKPO, Thomas PATENOTRE, Philippe GUILLON,

Excusés : Madame Patricia FLAMY représentée par Monsieur Joël BROUTIN
Madame Céline MASCHINOT représentée par Madame Aurélie BUFFA
Monsieur Frédéric BERGERON
Madame Sandrine TITOLO

Absents : Monsieur Thierry RATIGNIER

Monsieur Philippe GUILLON a été nommé secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 2 abstentions (Marie France MONNET et Thomas PATENOTRE), autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon la répartition suivante :

operation	Libelle	compte		25%
101	LE BOURG			
		2315	Immos en cours inst-techn	80 000,00
		2313	Constructions	70 000,00
111	VIDEOSURVEILLANCE			
		2181	Installat° géné. agenc. div	40 000,00
112	ELECTRIFICATION			
		2041582	GFP : Bâtiments et installat	40 000,00
116	EGLISE			
		2313	Immos en cours-construct	50 000,00
117	MAISON PLURIDISCIPLINAIRE			
		2184	Mobilier	8 000,00
		2313	Immos en cours-construct	30 000,00
120	MAIRIE			
		2051	Concessions, droits simila	5 000,00
		2183	Matériel de bureau et info.	25 000,00
		2184	Mobilier	5 000,00
		2313	Constructions	50 000,00
121	SALLE BENOIT RACLET			
		2313	Immos en cours-construct	30 000,00
122	SALLE DU MOULIN A VENT			
		2313	Immos en cours-construct	20 000,00
123	BIBLIOTHEQUE			
		2183	Matériel de bureau et info.	2 000,00
		2184	Mobilier	1 000,00
		2313	Immos en construction	5 000,00
124	CIMETIERE			
		2313	Immos en cours-construct	20 000,00
125	SIGNALISATION			
		2152	Installations de voirie	7 000,00
129	TERRAINS VOIRIE			
		2112	Terrains de voirie	10 000,00
130	ECOLES			
		2121	Plantations d'arbres	2 000,00
		2183	Matériel de bureau et info.	3 000,00
		2184	Mobilier	2 000,00
		2313	Immos en cours-construct	14 000,00
131	GARDERIE PERISCOLAIRE			
		2184	Mobilier	1 000,00
		2183	Matériel de bureau et info.	2 000,00
		2313	Constructions	20 000,00
136	LOGEMENTS COMMUNAUX			
		2313	Immos en cours-construct	30 000,00
137	SALLE D'EVOLUTION SPORTIVE			
		2031	Frais d'études	55 000,00
		2188	Autres immo corporelles	10 000,00
		2313	Immos en cours-construct	600 000,00
140	POSTE			
		2313	Constructions	20 000,00 €
145	RESTAURANT SCOLAIRE			
		2183	Matériel de bureau et info.	2 000,00 €
		2184	Mobilier	5 000,00 €
		2313	Immos en cours de constru	15 000,00 €
203	CLOS DES MINES			
		2313	Immos en cours-construct	5 000,00
		2315	Installation, matériel et out	41 000,00
204	PLANTATION ESPACES VERTS			
		2121	Plantations d'arbres	20 000,00
300	ZONE DE LOISIRS LES PERRIERES			
		2031	Frais d'études	40 000,00
		2121	Plantations d'arbres	36 000,00
		2128	Autres agencement et amé	107 000,00
		2315	Immos en cours de constru	105 000,00
392	MATERIEL ET MOBILIER			
		21578	Autre matériel et outillage	1 000,00
	TOTAL			1 634 000,00

Projet d'aménagement intérieur du giratoire RD906 :

Monsieur REYNIER, adjoint au Maire rappelle à l'assemblée le Projet d'aménagement intérieur du giratoire sur la RD906 inscrit au programme 173 du budget primitif.

L'enveloppe globale de réalisation du projet est fixée de la manière suivante :

Maitrise d'œuvre : 9 000 euros HT

Réalisation et travaux : 63 000 euros HT

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du scénario de synthèse issu de l'étude confiée à l'Atelier du Triangle.

Le scénario retenu propose de mettre en valeur la commune par des points de repères faisant le rappel du patrimoine existant sur la commune : Le Moulin à Vent, implanté sur un muret en pierre sèche avec aménagement de rangs de vignes dans la pente du giratoire et sur la partie sud du giratoire une silhouette de tigre faisant référence au parc animalier Touroparc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Retient** le projet d'aménagement intérieur du giratoire sur la RD906 tel que présenté et issu du scénario de synthèse pour les estimations suivantes :

TRAVAUX	Estimation
Travaux généraux : installation et signalisation chantier, préparation des surfaces, nettoyage fin de chantier	7 360 € HT
Maçonnerie	7 500 € HT
Sols : terrassement, bordures, paillage naturel et minéral	13 120 € HT
Plantations et aménagement massifs	15 770 € HT
Mobiliers pose d'une silhouette d'animaux et d'un moulin en acier corten – pose de lettres découpées	13 400 € HT
Eclairage solaire	2 400 € HT
Frais divers	3450 € HT
TOTAL ESTIMATION	63 000 HT

- **Autorise** le Maire ou son représentant à engager la procédure de passation du marché à procédure adaptée correspondant à la maîtrise d'œuvre et aux travaux de cette opération, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au programme 173 du budget primitif 2022 et seront reportés au BP 2023.

Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 71

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adhérer à la mission de médiation du CDG 71.

Il prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.

La collectivité rémunèrera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif forfaitaire de 500 euros (pour 8 heures maximum) puis un tarif horaire de 50 euros au-delà pour la médiation à l'initiative des parties ou à la demande du juge. La MPO sera financée par la cotisation additionnelle.

Le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 71 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

Questions diverses :

Personnel communal : Monsieur Vacher informe le conseil des mouvements de personnel prévus sur les mois de décembre et janvier. Deux agents quitteront le service pour de nouveaux projets professionnels. Le poste accueil de la mairie sera repris par une stagiaire accueillie sur l'année 2022 au sein des services. Le poste comptabilité est en cours de recrutement et sera pourvu à partir du 15 janvier.

Projet Théâtre : Monsieur Vacher rappelle au conseil le projet d'accueil de compagnies de théâtre en collaboration avec la scène nationale de Mâcon pour un spectacle à destination des écoles.

Madame Buffa en charge du dossier, informe l'assemblée que le projet se déroulera en deux temps : une intervention début janvier pour un spectacle à destination des élèves de l'école maternelle ; une intervention en mai/juin pour l'accueil d'une compagnie. Les conditions financières de l'accueil de cette troupe sur le printemps ne sont pas clairement définies. Madame Buffa se rapprochera de la Scène Nationale afin de clarifier ce point avant l'engagement de la collectivité.

Collecte des déchets : Pour l'année à venir, MBA lance de grands changements visant à réduire le volume des ordures ménagères résiduelles. Les Romanèchois recevront prochainement un courrier de l'agglomération en ce sens.

A compter du 1^{er} janvier : les emballages (capsules de café, sachets plastiques, pot de yaourt, barquettes polystyrène...) et papiers seront déposés ensemble et sans distinction dans les colonnes jaunes.

Le ramassage aura lieu une fois par semaine : **LE VENDREDI.**

Le problème d'un dépôt régulier de pneus sur la commune est soulevé. MBA a été contacté en ce sens et se charge de l'enlèvement. La surveillance sera accrue sur cette thématique.

Dates conseils municipaux 2023 : Monsieur Vacher communique les dates prévisionnelles des conseils municipaux pour l'année 2023, étant entendu que celles-ci pourront être modifiées en fonction des délais qu'imposeront les différents dossiers à traiter. (26 janvier, 9 mars, 13 avril, 25 mai, 6 juillet, 14 septembre, 19 octobre, 7 décembre)

Schéma de Randonnées : Madame Lombard informe le conseil de l'état d'avancement du projet de schéma de randonnées mené avec l'agglomération. Le schéma est achevé et la signalétique correspondante est retenue. Il reste à déterminer les usagers autorisés à fréquenter ces itinéraires. La pose des panneaux pour un essai dans l'été est envisagée. Le problème des changements de passerelles reste à étudier.

Le cheminement des VTT depuis la rue du Parc en direction de Saint Romain devra également être étudié.

Point d'arrêt ramassage scolaire : Monsieur Reynier informe l'assemblée que la création d'un point d'arrêt sur le quartier du Moulin à Vent est en cours. L'emplacement de celui-ci pourrait être sur l'impasse du Champ de Cour. Contact et rendez-vous ont été pris avec les services de MBA et TREMA BUS afin de valider cette implantation avant installation de l'abribus.

Sécurisation intersection route de la Gare/ rue de la Passerelle : Monsieur Reynier informe le conseil d'un accident grave survenu à ce carrefour routier impliquant un véhicule deux roues. Afin de faciliter la visibilité des usagers, une interdiction de stationnement sera mise en place de chaque côté de cette intersection.

Aménagements des stationnements : Madame Lombard interroge le conseil sur l'opportunité de la création de stationnement sur le trottoir le long de l'Eglise alors que des parkings sont disponibles en contrebas de la place Benoit Raclet. Monsieur Patenotre précise que l'emplacement retenu peut gêner au passage des poussettes et des piétons. Information est donnée que la création des stationnements répond à la demande des commerçants et sécurise une pratique déjà existante.

Emplacement dépôt gêne : Monsieur Patenotre informe le conseil que les viticulteurs ont reçu un courrier de la distillerie du Beaujolais les informant que l'emplacement du dépôt de gêne sur la commune devait être déplacé au niveau de la déchetterie. Il informe le conseil du mécontentement des viticulteurs à devoir emprunter la nationale avec les tracteurs pour se rendre au dépôt.

Monsieur Reynier précise que le dépôt actuel devant le terrain de foot n'est pas approprié sur cette zone destinée aux loisirs où la présence de machines agricoles n'est pas sécuritaire.

Demande est formulée que la réflexion se porte sur un autre emplacement.

Travaux place Benoit Raclet : Monsieur Patenotre demande à quel moment se réunira la commission qui sera en charge du projet futur d'aménagement. Monsieur Vacher informe qu'une réunion pourra être envisagée en début d'année.

Monsieur Favre informe que les bornages nécessaires à l'avancée du dossier sont en cours et que le contrôle amiante du bâtiment destiné à la démolition a été réalisé. L'intervention d'une entreprise de désamiantage sera programmée.

Concernant la suppression des branchement gaz le retour des services concernés annonce une intervention pour la mi-février.

Eclairage public et décors de Noël : Monsieur Patenotre demande si les décors de Noël pourraient être coupés la nuit. Monsieur Reynier rappelle que la demande a été faite pour la programmation des coupures auprès du SYDESL, en charge des éclairages publics. Une délibération concernant la coupure de 23 à 6 heures a été prise en ce sens, cependant cette coupure ne pourra être active qu'à partir de fin janvier suite à l'absence de matériel nécessaire à cette modification. Pour rappel, tous les hameaux de la commune seront concernés sauf le Bourg et la traversée de la Maison Blanche.

Défilé aux lampions : Monsieur Patenotre et Madame Monnet s'interrogent sur l'absence de défilé aux lampions sur cette fin d'année. L'évènement marquait un temps fort pour les enfants sur cette période. Mesdames Gombert et Lombard informent l'assemblée que l'association du Sou des écoles, qui a repris l'organisation de cet évènement, manquait de volontaires cette année pour son encadrement.

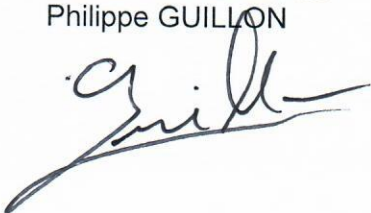
70 ans du Foyer rural : Madame Monnet demande des précisions sur la destination de la subvention attribuée au Foyer Rural pour l'organisation de son 70 -ème anniversaire et demande si le conseil a été convié à cette manifestation.

Monsieur Vacher informe l'assemblée que la subvention a été utilisée comme prévu lors de la délibération correspondante pour financer l'orchestre dont le concert était en accès libre pour l'ensemble de la population. Concernant une invitation à cette manifestation, seuls le maire et les adjoints ont été conviés au vin d'honneur organisé par l'association à cette occasion.

La séance est close à 22h20

Parole est donnée à la salle

Le secrétaire de séance
Philippe GUILLON



Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint
Jean-Pierre REYNIER

